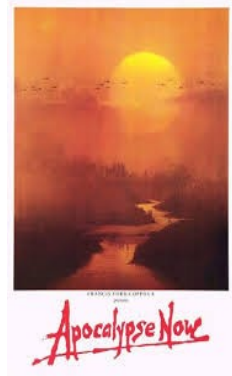




## MINISTÈRE DU TRAVAIL : APOCALYPSE NOW !



Madame la Ministre,

Depuis une décennie, les services subissent des réorganisations incessantes, qui désorientent les usagers et malmènent les agents sans qu'aucun bilan sérieux n'ait été réellement dressé. L'UNSA ITEFA exprime aujourd'hui non seulement son opposition aux réformes programmées mais dénonce également les masques de ces pseudo réorganisations.

Lors de notre dernière entrevue de novembre 2018, vous aviez exprimé votre volonté de rapprocher les problématiques et les questions de la cohésion sociale avec celles du travail et de l'emploi : vous aviez indiqué vouloir maintenir les DIRECCTE et leurs UD avec l'intention de faciliter le passage vers « un nouveau monde » de vos services.

Or, la parution récente des deux circulaires du Premier ministre, l'une concernant les administrations centrales, l'autre les services déconcentrés, ont engendré de multiples questionnements, creuset de risques psychosociaux, qui touchent les collectifs de travail et les individualités des agents.

***Les discussions autour de CAP 2022, les réunions des conseils supérieurs de la fonction publique, le parcours de la loi sur la fonction publique légitiment les questions sur le devenir même de notre administration : mais, Madame la ministre, est-ce donc la disparition programmée d'un ministère emblématique , le votre : celui du ministère du travail ?***

L'Histoire a des retournements particuliers : au moment où vous avez sanctuarisé l'OIT en marquant sa création par le traité de Versailles et son centenaire, le dilemme pour l'UNSA ITEFA est de se demander si, « la grande guerre » ayant été un suicide collectif, dont le deuil n'est pas forcément fait, le projet de la nouvelle organisation territoriale de l'État risque d'en être un autre deuil plus profond puisqu'il est engagé sans responsabilité, sans cohésion, sans éthique du service public.

Effectivement depuis six mois, sont constatés les premiers effets de cette dérégulation :

- la suppression de 300 postes dans les SER des pôles 3 e sans préparation, ni négociation ;
- l'affichage des réductions drastiques des plafonds d'emploi touchant particulièrement le pôle T de tous les services ;
- « l'étrange mésaventure » de la DIECCTE de Guyane et l'intérim des préfets de région dans les régions ultra marines ;
- les multiples réunions « informelles » organisées partout par les préfets afin d'établir leurs propositions pour octobre 2019 ;
- la confusion des instances départementales, régionales entre DDI, DRJSCS et DIRECCTE : qui fait quoi et qui va faire quoi ? ;

- la multiplication des groupes de travail « ad hoc » pour discuter des accords : le protocole devenant le sésame sur d'éventuelles promesses de négociations (notamment les principes et les garanties apportées aux personnels et détaillant les mesures d'accompagnement de la réforme) ;
- le devenir des fonctions support avec « l'énigme » posée par les nouveaux secrétariats généraux communs et leur faisabilité ;
- la création multi genre de « préfigurateurs » dans de nombreux domaines, dont les compétences sont opaques ;
- les « injonctions » diverses des préfets de région « voraces » et des préfets de départements « intrusifs » ;
- *Et à contrario, le renforcement d'une conception hiérarchique autoritaire de la gestion administrative en s'exonérant de la norme au profit du « droit souple » ; en fait, une ancienne bureaucratie digne de la IIIème République devant multiplier les dérogations, les précisions techniques d'encadrement.*

**Force est de constater qu'il existe un tel décalage entre le son et l'image des différents acteurs, une faille grandissante entre le pouvoir central multi directionnel et la perte des services déconcentrés dans l'anarchie interministérielle.**

**L'UNSA ITEFA dénonce cette stratégie d'offensive contre l'organisation de la fonction publique d'État à la française et en corollaire le passage en force de la loi fonction publique et ses incidences.** Ainsi, doit être « remarquée » l'intrusion du nouveau management public (NMP), par le recrutement massif de contractuels, par des allers et retours de hauts fonctionnaires entre le public et le privé, pour gérer l'État et les collectivités publiques comme des entreprises privées.

En effet, les contours de cette loi\* sont dans le droit fil d'une politique néo-libérale, qui vise seulement à mettre à bas le statut des fonctionnaires, organisant une opacité destructrice du rôle des instances de dialogue social et de régulation, (affaiblissement des prérogatives des CAP/CCP, création d'une fausse fusion CT et CHSCT) au profit de ce nouveau management public et d'une pseudo « agilité », qui s'apparente, pour les agents, à une pratique de funambule donnant le vertige !

Cette loi a pour but : d'affaiblir les garanties sociales des fonctionnaires et de nier un véritable dialogue social, réduit actuellement à « du bavardage ».

***Ce projet est pour l'UNSA ITEFA dangereux pour la qualité et l'impartialité du service public, particulièrement sensible dans le domaine du droit du travail, de l'emploi et de la cohésion sociale.***

Il doit être remarqué que les organisations syndicales, corps intermédiaires, sont actuellement considérées comme opinion négligeable voire inexistante : laissant les usagers et les agents sans interlocuteur pour obtenir une quelconque réponse.

Les hésitations, les balbutiements, les reculs sont nombreux et engendrent frustration, découragement et déstabilisation.

Cette entreprise de destruction, sans précédent, est de mettre fin à une fonction publique de carrière, accessible par la voie du concours, au bénéfice coupable d'une fonction publique d'emploi, recrutée par cooptation au gré de contrats incertains et de lignes directrices de gestion, **comme dans le privé.**

Pour mémoire, cette expérience déjà tentée Outre Atlantique, du « tout contractuel » a montré ses limites... aujourd'hui le Canada s'emploie, 19 ans plus tard, à recomposer une fonction publique de carrière, avec bien des difficultés...

\* contours actés par la commission mixte paritaire du parlement

Cette nouvelle fonction publique ne peut qu'engendrer l'affaiblissement, voire l'effacement de la neutralité du fonctionnaire, garante du libre accès de chaque usager aux services publics dans le respect de la démocratie.

C'est donc le déni du fonctionnaire « citoyen » le ramenant à un exécutant de l'idéologie managériale au sein même des administrations.

Cette dernière va introduire la confusion des finalités du public autour de l'intérêt général, et celles du privé, la rentabilité . A la responsabilité du fonctionnaire citoyen sera substituée la mesure de la performance individuelle de l'agent redevenu « sujet ».

Madame la Ministre, n'allons-nous pas assister impuissants à une captation de l'action publique par des intérêts privés, et pourquoi pas, une privatisation masquée de l'appareil d'État !

Cette légitime interrogation sur l'avenir des administrations et aujourd'hui plus particulièrement celui de vos services en charge de politiques gouvernementales dites prioritaires se voit confortée par d'autres dispositions, prises dans le secret des cabinets et auprès du Premier ministre : rémunération au mérite en perspective, mobilité en ligne de mire, plans de départs volontaires envisagés, ruptures conventionnelles introduites.

Vos réponses sur le devenir du ministère sont encore plus attendues depuis la création de « ***l'agence d'accompagnement à la reconversion des agents publics civils par la réorganisation de leurs services*** ». Cette structure a été décidée en octobre 2018 par le Comité interministériel de la transformation publique (CITP) : cette réorganisation des services publics concerne majoritairement les agents des ministères non régaliens, dont le votre : étrange rappel de ce qu'a connu l'Italie depuis une dizaine d'années !

La lettre de mission, adressée à la secrétaire générale de l'Association Nationale des Directeurs des Ressources Humaines (ANDRH), en date du 5 juillet 2019, signée conjointement par le ministre de l'action et des comptes publics et son secrétaire d'État, ne laisse aucune illusion en la désignant comme préfiguratrice devant rendre ses conclusions en octobre, concomitamment avec les ministères, les préfets de région et tous les acteurs des territoires.

Cette agence associée à la nouvelle loi « fonction publique » est pour l'UNSA ITEFA synonyme d'**un plan social sans précédent sur l'ensemble des ministères** : les ministères sociaux seront durement touchés par l'imbroglio néo libéral alors qu'ils ont en charge les politiques du travail, de l'emploi, de la santé et de la cohésion sociale.

Cette structure dispose déjà d'un fond de 50 millions d'€ pour mettre en place cette mise à pied et la déclaration comme obsolètes des fonctionnaires de carrière, sans droit ni recours par la mise en place de départs collectifs et par l'abandon de missions de service public au profit du privé.

Ainsi un nouveau puzzle administratif prend forme : pour l'UNSA ITEFA, le défi serait de tracer la nouvelle carte des territoires et des compétences dans cette architecture kafkaïenne.

Pour répondre et défendre notre conception française de la fonction publique, fondée sur l'Histoire, la Science et l'Éthique républicaine, l'UNSA ITEFA se permet de vous rappeler les grands principes d'égalité, d'indépendance, de responsabilité qui sont inscrits dans nos gènes d'Homme libre :

- ***L'Égalité, l'article 6 de la Déclaration des droits de l'homme de 1789 ;***
- ***L'Indépendance, c'est la loi sur les officiers de 1834,***
- ***la Responsabilité, c'est l'article 15 de la Déclaration des droits de l'homme.***

Si, « *c'est une grande folie de vouloir être sage tout seul* » (La Rochefoucauld)

*L'UNSA ITEFA refusera toujours cette poursuite inexorable  
de la casse méthodique du service public,  
du collectif de travail et son corollaire,  
la souffrance grandissante des personnels.*

***Et comme un écho en miroir  
elle se permet de faire siennes, Madame la Ministre,  
les paroles de Martin Luther king :  
« nos vies tirent à leur fin lorsque nous devenons silencieux  
sur des sujets qui ont de l'importance ».***

L'UNSA ITEFA vous remercie de votre attention.

